

**Commune d'Auderghem**  
**Gemeente Oudergem**

**ORDRE DU JOUR DE LA COMMISSION DE CONCERTATION DU  
DAGORDE VAN DE OVERLEGGCOMMISSIE VAN**  
**22/01/2026**

---

**1. 09:00 – Avis -GD-**

PE/1684 - Demande de TRIOMPHE 172 - S.R.L. TRIOMPHE 172 S.R.L.  
pour Exploitation d'un immeuble de bureaux, logements et commerces, Boulevard du Triomphe 172 .

Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 11/12/2025 au 09/01/2026 pour les motifs suivants :

- 1B : article 40 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

Le dossier est soumis à l'avis de la commission de concertation pour les motifs suivants :

- 1B : article 41 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

**2. 09:00 – Avis -DT-**

18970 - Demande de TRIOMPHE 172 TRIOMPHE 172  
pour Démolir un immeuble de bureau (4338 m<sup>2</sup>) et construire un immeuble mixte comprenant 122 unités de logement (15 277m<sup>2</sup>), 1 952m<sup>2</sup> de bureau et 761 m<sup>2</sup> de commerce et 92 emplacements de parking couverts pour voitures en sous-sol; Abattre 15 arbres., Boulevard du Triomphe 172 .

Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 11/12/2025 au 09/01/2026 pour les motifs suivants :

- Dérogation à l'art.7 du titre I du RRU (implantation - constructions isolées)
- Dérogation à l'art.8 du titre I du RRU (hauteur - constructions isolées)
- Dérogation à l'art.13 du titre I du RRU (maintien d'une surface perméable)
- Dérogation à l'art.12 du titre I du RRU (aménagement des zones de cours et jardins )
- Art 176/1 MPP dans le cadre d'un projet mixte qui requiert à la fois un permis d'environnement de classe 1B ou 1A et un permis d'urbanisme  
Rapport d'incidences
- Art. 188/7 MPP à la demande d'un PRAS, d'un RRU, d'un PPAS, d'un RCU
- 1B : article 40 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement
- Application de l'art. 153 §2.al 2-3 du COBAT (dérogation à un règlement communal d'urbanisme ou à un règlement des bâties)
- Rapport d'incidences - Art. 175/20 - MPP - Enquête de 30 jours
- Art. 126§11: MPP uniquement pour dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions
- Dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul)

---

3. 14:00 – Avis **-JT-**

19180 - Demande de Monsieur Victor Ruiz Salgado  
pour transformer un immeuble de deux appartements et d'un cabinet à destination  
profession libérale en un immeuble de deux appartements et isoler la façade arrière,  
Avenue du Paepedelle 33C .

Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 05/01/2026 au 19/01/2026 pour les  
motifs suivants :

- Dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)
- Dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)